

LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

La précarité énergétique, qui résulte en grande partie de la précarité économique, est une question majeure. Elle concerne à la fois les dépenses liées au logement, mais également au transport. Dans le logement, la précarité énergétique se traduit par des difficultés de paiement des factures d'énergie, mais aussi par des restrictions d'utilisation d'équipements, notamment de chauffage, ce qui est dommageable aux individus. La lutte contre la précarité énergétique nécessite des dispositifs spécifiques, alliant des actions curatives et préventives et visant les différentes énergies utilisées par ces ménages.

CARACTÉRISTIQUES DE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

On considère généralement que les ménages consacrant plus de 10 % de leurs ressources pour l'énergie dans leur logement¹ sont en situation de précarité énergétique, ce qui représente selon l'Insee 3,8 millions de ménages français en 2012. Par ailleurs, 3,5 millions de personnes déclarent souffrir du froid dans leur logement.

La précarité énergétique résulte essentiellement de la précarité économique. En effet, l'Insee estime que 70 % des ménages aux revenus les plus modestes² sont concernés par la précarité énergétique. Celle-ci prend un relief particulier dans un contexte de hausse de la part des dépenses contraintes (loyers, charges, télécommunications, énergie...) dans le budget des ménages au cours des trente dernières années.

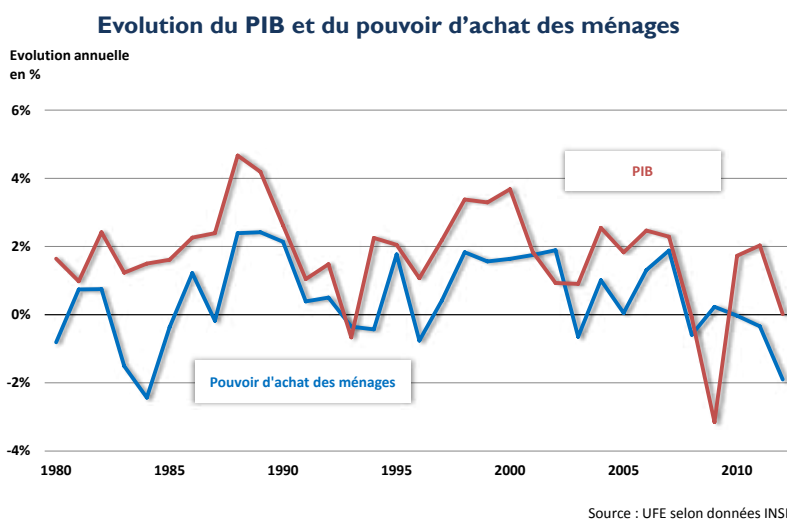
La part des dépenses consacrées à l'énergie par les ménages est en effet inégalement répartie selon les niveaux de ressources, d'autant que les ménages les plus précaires vivent dans les logements les moins performants, ce qui implique un « effort énergétique » plus important³.

De plus, la crise économique qui a débuté à l'été 2008 a progressivement généré une dégradation du pouvoir d'achat des ménages français et accentué les difficultés des plus fragiles.

MÉNAGES EN SITUATION DE PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

D'après les statistiques nationales⁴, les caractéristiques des ménages ayant un taux d'effort énergétique supérieur à 10 % sont les suivantes :

- 87 % de ces ménages habitent un logement dans le parc privé ;
 - 62 % de ces ménages sont propriétaires, dont 90 % habitent une maison individuelle, souvent située en zone rurale ;
 - 55 % de ces ménages ont plus de 60 ans, se logeant principalement dans des maisons anciennes, construites avant 1975.
- La précarité énergétique touche donc les locataires, mais également, et surtout, pour plus de la moitié des ménages concernés, des propriétaires âgés, vivant en zone rurale.



¹ Les dépenses énergétiques considérées pour définir ce critère sont les suivantes : dépenses de chauffage, éclairage, eau chaude sanitaire et consommation des appareils électroménagers

² Les revenus les plus modestes sont définis par le 1^{er} quintile de revenu.

³ L'effort énergétique désigne la part de budget des ménages consacrée à l'énergie dans le logement. Plus le revenu est élevé, plus cet effort décroît.

⁴ Rapport du Groupe de travail sur la Précarité énergétique du 6 janvier 2010, présenté dans le cadre du Plan Bâtiment Grenelle.

POLITIQUE DE LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

La précarité énergétique est un phénomène qui nécessite un dispositif adapté et spécifique pour aider les ménages concernés. Il se doit d'associer des actions curatives et des actions préventives, à la fois pour accompagner ces ménages pour le paiement de leurs factures d'énergie, mais aussi pour soutenir les efforts d'amélioration de la performance énergétique de leur logement.

Aujourd'hui, la Tarification Spéciale de l'Electricité (TSE), que propose l'ensemble des fournisseurs aux clients en situation de précarité énergétique, permet de soutenir ces ménages par une déduction forfaitaire imputée sur la facture individuelle. Dans le cadre des travaux relatifs au projet de loi de programmation sur la transition énergétique, le gouvernement a annoncé la possibilité de mettre en place un dispositif de soutien aux ménages en situation de précarité énergétique concernant toutes les énergies au-delà des actuels tarifs sociaux de l'électricité et du gaz (TSE et TSS⁵).

En complément de ces mesures curatives, la politique de lutte contre la précarité énergétique doit également comprendre des actions préventives. Il s'agit d'accompagner le ménage dans l'amélioration de la performance énergétique de son logement, afin de réduire, en amont, ses consommations d'énergie, et donc sa facture d'énergie. Pour ce faire, il est nécessaire de renforcer les programmes de réhabilitation thermique de l'habitat, dédiés aux ménages précaires, pour les logements énergivores. Pour favoriser la réalisation des travaux, le programme nécessite un dispositif pro-actif, sous pilotage des collectivités territoriales, pour détecter les personnes en situation de précarité et les accompagner dans le montage des dossiers et l'obtention des aides.

⁵ Tarification spéciale de solidarité (TSS) pour le gaz